

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA JUSTICE, DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

93-19746 du 22 Mai 1993
LECRET N° /MUTEP/DGFP/DGOA
portant Reclassement et Nomination
de Monsieur IGNOUMBA Serge Victor
Vérificateur de 2ème échelon des
Cadres de la Catégorie B, hiérar-
chie II des Douanes.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992

(/u la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte
du statut général de la Fonction Publique;

(/u le décret n° 02/75 du 5 Décembre 1982 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les con-
ditions d'intégration dans les cadres des catégories B,C,D,E
(actuellement A,B,C,D) des Fonctionnaires;

D.G.B.

(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des Fonctionnaires;

(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des Fonctionnaires;

(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes régle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrières administratives et reclassements notamment en son
article 1er § 2;

(/u le décret n°71/248 du 26 Juillet 1971 modifiant le
tableau hiérarchique de cadres sédentaires de la catégorie A des
Douanes et les règles de recrutement dans lesdits cadres;

(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avan-
cements, et revisions des situations administratives des agents
de l'Etat;

(/u le décret n°90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux
effets financiers des avancements, des reclassements des revisions
des situations administratives et des titularisations;

(/u le décret n°92/070 du 25 Décembre 1992 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement

(/u le décret n°92/279 du 25 Décembre 1992 portant organi-
sation des intérimaires des Membres du Gouvernement

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n°3549/MTSSRH/DGFP/DGPCE/SSC du 12 Décembre
1991 autorisant Monsieur IGNOUMBA Serge Victor, Vérificateur des
Douanes de 1er échelon à suivre un stage de Formation à l'Ecole
des Douanes à NEUILLY (France);

(/u l'arrêté n°2917/MTSSJ/DGFP/DGPCE du 03 Juin 1991 por-
tant promotion au titre de l'arrêté 1989 des Vérificateurs des
cadres de la catégorie B, hiérarchie II des Douanes en tête :
STSOUMBOUALA Alexis;

...../.....

ore 1991 ;

△ E C R E T E :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n°71/248 du 26 Juillet 1971 susvisé, Monsieur IGNOUMBA (Serge Victor, Vérificateur des Douanes de 2ème échelon indice 590 des Cadres de la Catégorie B hiérarchie II des Douanes en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures Option : Douanes 43è session délivré par l'Ecole Nationale des Douanes (France), est reclassé à la Catégorie A, hiérarchie I et nommé Inspecteur des Douanes de 1er échelon indice 790 ACC = Néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 16 Septembre 1991, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera imprimé et publié au JOURNAL OFFICIEL de la République Française.

Brazzaville, le 22 Mai 1993

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Reformes
Administratives

Jean Prosper KOYO.-

Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS:

J.O.R.C.	1
DGFP/DGCA	3
DGFP/DLC	3
D.G.B.	2
D.G.C.F.	2
MEFP/DGD	3
DOSSIER	2
INTERESSE	1
SGG/B.C.	2/-